

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Démarche en ligne

Demandeur

1^{ère} DEMANDE RENOUELEMENT

Lieu de l'occupation

Adresse

Code postal

Tél.

Ville

E-mail

Nom du gérant ou exploitant

Prénom

Adresse

Code postal

Tél.

Ville

E-mail

Objet de la demande

Commerce fixe :

Terrasses ouvertes

Terrasses fermées

Autres :

Panneaux, portiques, automates

Étalages, présentoirs, râti-soires, réfrigérateurs

Travaux et chantiers :

Echafaudages

Bennes, dépôt de matériaux

Emprises de chantier, zones de vie, palissades, clôtures

Autres :

Grues

Bureaux de vente immobilière non permanents

Surface demandée

Surface d'occupation du domaine public souhaitée et arrondie au mètre carré supérieur :

Situation de l'occupation du domaine public (*plan au verso : trottoir, chaussée, place etc*) :

Date prévisionnelle de début d'occupation du domaine public :

Date prévisionnelle de fin d'occupation du domaine public :

Ce formulaire dûment complété est à adresser à :

**Ville de Saint-Avé - Direction de l'Aménagement Urbain - Place de l'Hôtel de Ville -
B.P. 40020 - 56891 Saint-Avé Cedex** ou urbanisme@saint-ave.fr

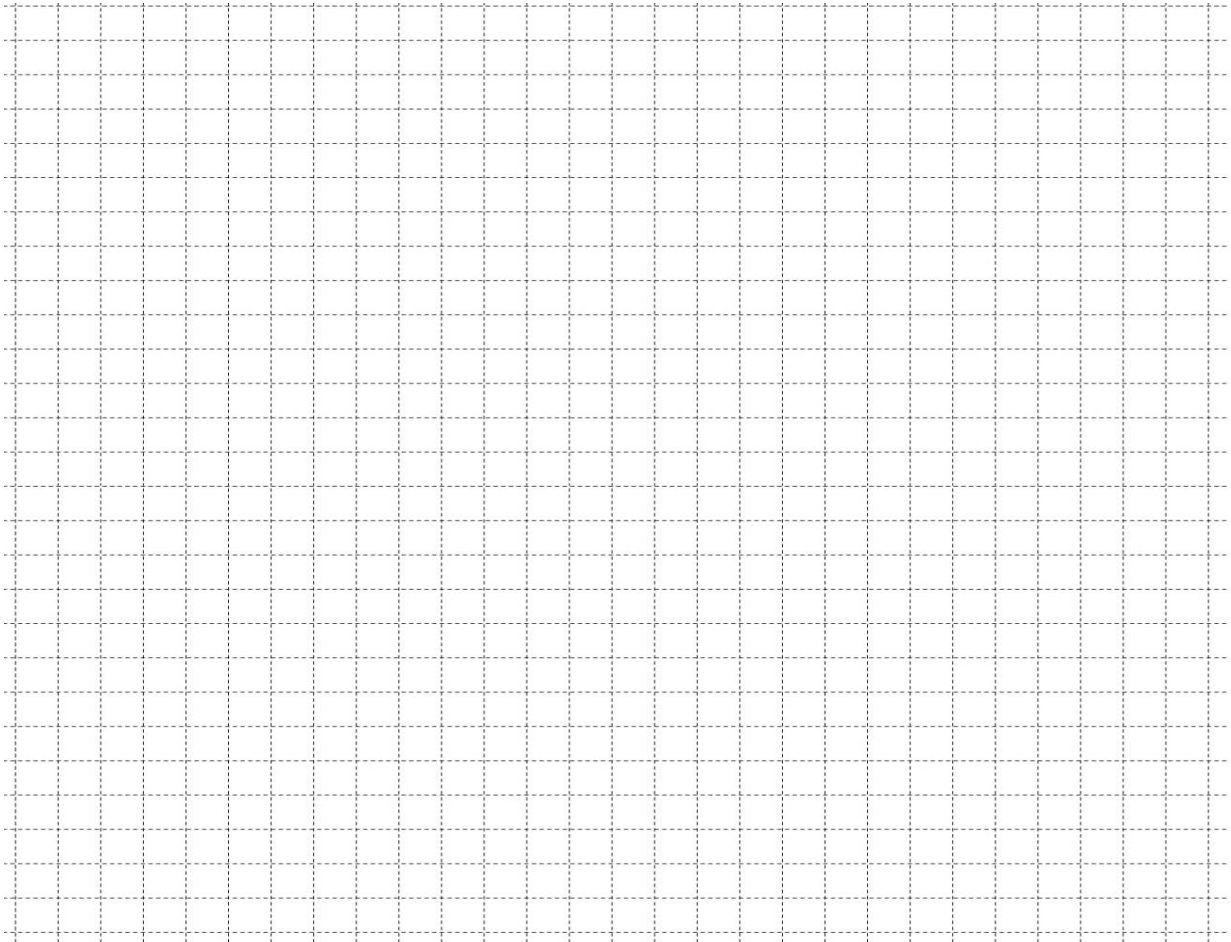
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

(Le gérant ou l'exploitant)

À Saint-Avé, le :

Signature du demandeur :

Croquis représentant l'occupation demandée :



Avertissement :

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de cession des fonds de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- Elles font l'obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit.

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Commerces fixes : redevance annuelle (prix au m², par an)

Terrasses (ouvertes ou fermées) : 16,70 € Panneaux, portiques, automates : 16,70 €

Étalages, présentoirs, pâtisseries, réfrigérateurs : 16,70 €

- Commerces fixes : redevance hebdomadaire (prix au m², par semaine)

Terrasses (ouvertes ou fermées) : 3,50 € Panneaux, portiques, automates : 3,50 €

Étalages, présentoirs, pâtisseries, réfrigérateurs : 3,50 €

- Travaux et chantiers (prix au m², par semaine)

Echafaudages : 2,30 € Grues : 2,30 € Bennes, dépôt de matériaux : 5,60 €

Emprises de chantier, zones de vie, palissades, clôtures (prix au m² clôturé) : 2,30 €

- Bureaux de vente (au m², par mois)

Bureaux de vente immobilière non permanents : 11,10 €

Cadre réservé à l'administration *(merci de ne rien inscrire)*

Date de réception de la demande :

Avis du Maire : Favorable Défavorable

Motif du refus :

Observations